

Alise-Sainte-Reine. Un homme de 59 ans a été grièvement blessé mercredi pendant un incendie. Un patient brûlé à l'hôpital

le 02/12/2011



L'incendie s'est déclaré mercredi soir au deuxième niveau de l'hôpital. Photo LBP

Ce patient s'est endormi sans éteindre sa cigarette. Le feu a démarré sur son matelas avant de se répandre dans sa chambre.

Mercredi, vers 20 h 30, pompiers et gendarmes ont été appelés à l'hôpital d'Alise-Sainte-Reine pour un incendie d'origine accidentelle. Une infirmière et son aide-soignante sont intervenues dans la chambre d'un patient âgé de 59 ans, dont l'alarme-incendie venait de se déclencher. Selon les premiers éléments de l'enquête, l'occupant de la chambre se serait endormi alors que sa cigarette était encore allumée. Le matelas aurait ensuite pris feu.

Un sinistre vite maîtrisé

Rapidement rejoints par les pompiers, les agents de l'hôpital sont parvenus à maîtriser les flammes en faisant usage d'extincteurs et de couvertures. Gravement brûlée aux jambes, la victime a été transportée dans un premier temps au CHU de Dijon. Avant de rejoindre hier matin le service des grands brûlés aux hospices civil de Lyon. Son pronostic vital n'est pas engagé.

Quelques patients ont été évacués de l'hôpital, le temps de l'intervention des secours. Ils ont rapidement regagné leur chambre. L'évacuation totale de l'établissement n'a cependant pas été nécessaire. Les pompiers de Venarey-Les Laumes et de Darcey, ainsi que les gendarmes de la communauté de brigades de Venarey, ont pu quitter les lieux vers 21 h 30.

« Il faut tout d'abord tirer un grand coup de chapeau aux agents de l'hôpital, assure Bernard Rouault, directeur de l'établissement. Leur intervention rapide a permis d'évacuer la victime à temps et d'éviter la propagation des flammes dans d'autres chambres. » « L'infirmière qui est intervenue sur les lieux a suivi sa formation incendie il y a quelques semaines », ajoute Stéphanie Boulnois directrice déléguée du centre hospitalier Sainte-Reyne.

Règle non respectée

Un salarié faisait remarquer hier que, par chance, le sinistre ne s'était pas déclaré 20 minutes plus tard. « L'équipe de nuit, nettement moins garnie en personnels, allait prendre la relève à 20 h 45, explique-t-il. Avec moins d'agents hospitaliers dans les étages, le sinistre aurait pu être beaucoup plus grave. »

Autre fait à souligner, le patient n'avait pas le droit de fumer dans sa chambre. Une réglementation qui, selon le directeur de l'hôpital, a du mal à être respectée dans de nombreux établissements en France. À l'instar des patients atteints de pathologies psychiatriques chroniques, la victime est pensionnaire de l'hôpital d'Alise-Sainte-Reine et dispose de sa propre chambre. « Un habitacle que ces patients non internés considèrent parfois comme un espace totalement privé, ajoute Bernard Rouault. Il y est donc très difficile de faire respecter certaines règles. »